

Montréal, le 8 octobre 2015

Monsieur Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur du secrétariat de la commission
Projet de parc éolien Nicolas-Riou
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Direction - Approvisionnement en électricité
Gestion et optimisation des approvisionnements
Complexe Desjardins, Tour Est, 24e étage
C.P. 10 000, Succ. Place Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H7

Tél. : 514 879-4896
Télec. : 514 879-6211
Scully.yannick@hydro.qc.ca

**Objet : Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et
de Rimouski-Neigette – Votre requête 321 DQ2 du 6 octobre 2015**

Monsieur,

En réponse à votre demande DQ2, vous trouverez en pièces jointes neuf exemplaires des documents qui encadrent l'appel d'offres relatif au projet cité en rubrique soit :

1. Les Décrets 1149-2013 et 1150-2013 du 6 novembre 2013 relatifs aux règlements et aux préoccupations économiques, sociales et environnementales qui encadrent l'approvisionnement en électricité à partir d'un bloc de 450 MW d'énergie éolienne.
2. Le document d'appel d'offres A/O 2013-01 : Électricité produite à partir d'éoliennes totalisant 450 MW émis le 18 décembre 2013, incluant ses addendas 1, 2 et 3.
3. La Décision D-2014-180 du 20 octobre 2014 rendue par la Régie de l'énergie en réponse à la demande d'approbation de la grille de pondération des critères d'évaluation pour l'appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne (A/O 2013-01).
4. Le Contrat d'approvisionnement en électricité daté du 13 février 2015 entre Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C. et Hydro-Québec Distribution pour le Parc éolien Nicolas-Riou et découlant de l'appel d'offres A/O 2013-01 identifié en 2. ci-dessus.
5. La Décision D-2015-050 rendue le 21 avril 2015 par la Régie de l'énergie en réponse à la demande d'approbation des contrats d'approvisionnement en électricité découlant de l'appel d'offres A/O 2013-01 pour un bloc de 450 MW d'énergie éolienne.

D'autre part, à la question posée par la commission sur les facteurs ayant pu contribuer à une baisse du prix du kWh éolien au cours de la dernière décennie au fil des différents appels d'offres, les prix obtenus dans le cadre des appels d'offres d'énergie éolienne sont tributaires de la concurrence et des offres des soumissionnaires.

Ainsi, la conjoncture économique, une concurrence accrue entre les fabricants (occasionnant une réduction du prix des équipements), un coût de financement plus faible, l'amélioration technologique des équipements de production, leur performance et le rendement améliorés (notamment à faibles régimes de vent) et la fiabilité d'exploitation accrue sont tous des facteurs qui influencent les prix obtenus.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et demeurons à votre disposition pour toute précision que vous jugerez utile.

Veillez recevoir, M. Guay Lachance, l'expression de nos sentiments distingués.



Yannick Scully
Délégué commercial – Approvisionnement énergétique